



Paris, le 05 JAN. 2006

La Ministre de l'Ecologie
et du Développement Durable

à

Mesdames et Messieurs les Préfets
de région et de département

Objet : réunion des comités départementaux sécheresse

Le 26 octobre dernier, j'ai présenté en Conseil des Ministres un plan de gestion de la rareté de l'eau.

Le bilan de l'année 2005 a montré qu'une zone allant du sud de la Bretagne à la Provence avait connu des déficits en pluie représentant environ le tiers de la pluviométrie moyenne des cinquante dernières années.

Compte tenu de la faible pluviométrie, la période habituelle de recharge des réserves d'eau qui va de septembre à avril ne s'est pas, à ce jour, traduite par une amélioration sensible dans les régions les plus touchées. Ainsi les débits constatés actuellement dans certains cours d'eau correspondent-ils aux seuils de déclenchement d'interdiction d'irrigation en été.

Nous devons donc dès à présent identifier les secteurs les plus fragiles.

Dans ce but, sauf à ce que les conditions rencontrées dans votre département vous paraissent totalement satisfaisantes, je vous demande de réunir le Comité départemental sécheresse mentionné dans la circulaire du 4 juillet 2005 et de me rendre compte pour la fin du mois de janvier des principaux problèmes rencontrés en matière de ressources en eau superficielle et souterraine, ainsi que des principaux risques encourus pour l'approvisionnement en eau potable et pour les autres usages.

Si ces risques sont avérés, je vous demande dès à présent de commencer à sensibiliser l'ensemble de la population, et notamment les agriculteurs, à la nécessaire prise en compte de ce phénomène dans les comportements individuels et professionnels.

Je réunirai le 14 février prochain le Comité national de suivi de la sécheresse afin de tirer les enseignements de vos réponses.

Je vous demande de vous préparer à relayer cette information auprès des acteurs locaux.



Nelly OLIN